



ARRETE MUNICIPAL

N° 2026 – AM /29

Objet : Stationnement interdit – Routes barrées –
Brocante - rues Carnot, Neuve, du Lot et Place
Coupe d'Or

Le Maire de Thiaucourt-Regniéville,

- Vu le Code de la Route et tous ses modificatifs
- Vu la loi n° 82-123 du 2 Mars 1982, relative aux droits et liberté des Communes, des Départements et des Régions (article 25 - 5e alinéa)
- Vu l'instruction interministérielle sur les signalisations routières (livre I - 8e partie – Signalisation temporaire) conformément aux fiches présentes dans le manuel du chef de chantier selon les directives (CM41, CM42, CM43, CM44) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 25 Juillet 1974 et du 8 Novembre 1992
- Vu le Code des Collectivités Territoriales et son article L. 2212 - 1 – 2
- Vu la demande en date mardi 19 mai 2026,
- **Considérant** la nécessité d'interdire le stationnement sur les : rue Carnot / rue Neuve / rue du Lot / Place Coupe d'Or en raison de la brocante, le lundi 25 mai 2026 de 6h00 à 19h00,
- **Considérant** la nécessité de barrer les routes suivantes : rue Carnot / rue Neuve / rue du Lot et Place Coupe d'Or, en raison de la brocante, le lundi 25 mai 2026 de 6h00 à 19h00,
- **Considérant** que les conditions de circulation et de stationnement seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers,

ARRÊTE

- **Article 1** : Le stationnement sera interdit rue Carnot, rue Neuve, rue du Lot et Place Coupe d'Or en raison de la brocante, le lundi 25 mai 2026 de 6h00 à 19h00.

- **Article 2** : Les rue Carnot, rue Neuve, rue du Lot et Place Coupe d'Or seront barrées le lundi 25 mai 2026 de 6h00 à 19h00, en raison de la brocante.

- **Article 3** : L'interdiction de stationner, et les routes barrées seront balisées par une signalisation réglementaire mise en place par les services techniques de la mairie, pour assurer la sécurité des piétons et des véhicules.

- **Article 4** : Ampliation du présent arrêté adressée à :

- Brigade de Gendarmerie de THIAUCOURT
- Sous-préfecture de Toul
- SDIS
- STAM VAL DE LORRAINE

Acte rendu exécutoire
Après affichage

Thiaucourt, le 20/05/2025

Par délégation du maire
Roger SIMON
1^{er} adjoint

